

Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20240315003055

Établi le :

15/03/2024

Validité maximale: 15/03/20



Logement certifié

Rue: Rue de la Station n°: 69

CP:5680

Localité: Matagne-la-Grande

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



Performance éne le que

Consommation spécifique d'énergie primaire :.......635 kWh/m².an

A++ Espec≤0

0<Espec ≤ 45 A+

45 < E_{spec} ≤ 85

Exigences PEB
Réglementation 2010

85 < Espec ≤ 170 B

Performance moyenne

170 < E_{spec} ≤ 255 C

du parc immobilier wallon en 2010

255 < E_{spec} ≤ 340 **D**

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

425 < Espec ≤ 510

nec > 510 G

nd cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

Q

élevés moyens faibles

Performance des installations de chauffage



te bonne

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



édiocre insuffisante

insuffisante satisfaisante

oonne excellente

Système de ventilation



rès partiel

partiel

complet complet

Utilisation Venergies renouvelables

sol, therm.

sol. hotovi

1

cogénération

Certificateur agréén CERTIF-P2-02474

Nom / Prénom : Roba Emilien Adresse : Rue Bon-Aix

n°:10

CP : 5500 Localité : Dinant

Pays: Belgique

certi

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification. PaB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 14-déc.-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.3.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration d'i peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite dus êtiment.

Ce docume d'est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certain (de es indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Por de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

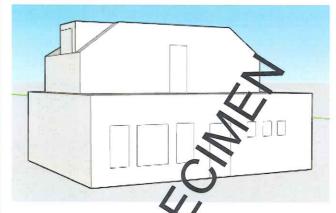


Numéro : 20240315003055 Établi le : 15/03/2024

Validité maximale: 15/03/203



Volume protégé



Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que c'soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il emprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protésé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé of pend l'ensemble de l'habitation excepté a cave et le grenier

Le volume protégé de ce logement est de 308 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des muss comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant que hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explainée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surpce de plancher chauffée de ce logement est de 100 m²



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20240315003055

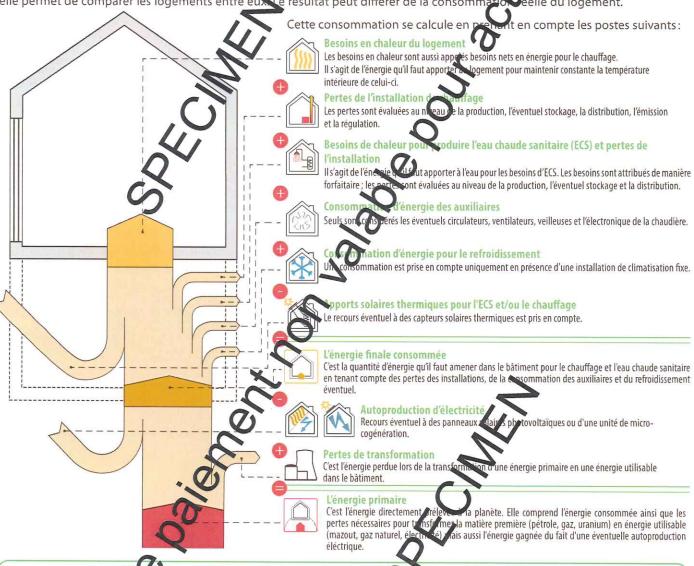
Établi le : 15/03/2024

Validité maximale: 15/03/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout. Volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergit i éorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation d'énergit de la logement.



l'éle dri ité : une énergie qui pèse lourd sur la perf n e énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Consommation 10 000 kWh Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh Pertes de transformation évitées 15 000 kWh 1500 kWh Consomir at on en énergie primaire Économie en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois \dots) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



Établi le : 15/03/2024

Validité maximale: 15/03/2034



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le la dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Établi le : 15/03/2024

Validité maximale: 15/03/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le crificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificate y doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenvés également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves act obtables» et doivent être communiqués à dertificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhau tive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer le seix és dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le pype et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'uta t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs	
Isolation thermique	Document officiel	GlassID déclaration de performances du vitrage de la porte P2 : Année de fabrication 2015 / Ug=1.1	
Étanchéité à l'air	Pas de pre-we		
Ventilation	Pas de preuve		
Chauffage	Plaquette signalétique	Année de ablication de la chaudière : 2015	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	4	



20240315003055

Établi le :

15/03/2024

Validité maximale: 15/03/20



Descriptions et recommandations -1-

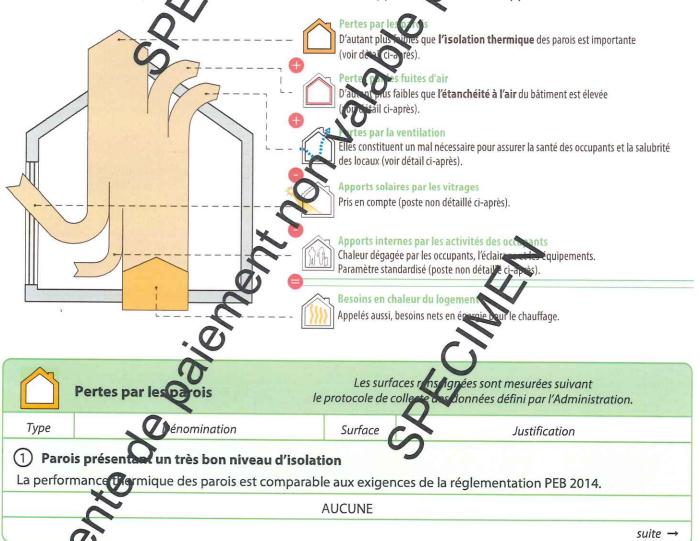
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations améliorer la situation existante.



339 k\¥h/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent de pertes par les parois selon leur niveau d'is. Etion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.





Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro:

20240315003055

Établi le :

15/03/2024

Validité maximale: 15/03/203



Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesuras suivant le protocole de collecte des données défini pad Administration			
Туре		Dénomination	Surface	fication
_		un bon niveau d'isolation thermique des paroit est comparabl	e aux exigen	ces de la régle rientation PEB 2010.
	P2	Porte externeur	2,0 m²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K San leau non isolé non métallique Châssis bois
_		isolation insumisante ou d'épaisse ons : isolation a renforcer (si nécessa		e i vérifié le niveau d'isolation existant).
	T1a	Plaford vers EANC (vers grenier)	20,3	Laine minérale (MW), 6 cm
	T2	Toiture à versants	(O)	Laine minérale (MW), 6 cm
	F7	DV Bois	9,5 m²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois
_		isolation ons: à isoler.		
	M23	Cloison vers EANC (ve s grenier)	45,7 m ²	
	M30	Mur vers escalier cave	4,6 m²	
	M31	Cloison ets escalier cave	4,4 m²	C
	P1	Porte extérieur	1,8 m²	Ample vitrage - (U _g = 5,7 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	F4	SV Bois	3,6 m²	Simple vitrage - (U _g = 5,7 W/m².K) Châssis bois
	F20	Porte EANC (vers grenier)	1,5 m²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
	P30	Porte cave	1,4 m²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
7 7 7				



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20240315003055

Établi le : 15/03/2024

Validité maximale: 15/03/203



Descriptions et recommandations -3-

	Perte	s par les parois - suite le		aces renseignées sont mesures suivant collecte des données défini pa J Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Visi fication
_		t la présence d'isolation est inconnons : à isoler (si néce sa/re après avo		iveau d'isolation existant).
	T1	Plafond vers Expers grenier)	36,1 m²	Présence inconnue d'un isolant de toiture q n'était par visible lors de la visite et pour lequ auca se preuve acceptable n'a été fournie
	M5	war creux	89,3 m²	Prése ice inconnue d'un isolant de mur qu n'eta : pas visible lors de la visite et pour lequ à cune preuve acceptable n'a été fournie
	M7	Mur lucarnes	5,4 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qu était pas visible lors de la visite et pour lequ aucune preuve acceptable n'a été fournie
	P1	Plancher sur sol	30,010	Présence inconnue d'un isolant de plancher on n'était pas visible lors de la visite et pour lequaucune preuve acceptable n'a été fournie
	P2	Plancher sur cave avec ouv	33,8 m²	Présence inconnue d'un isolant de plancher on n'était pas visible lors de la visite et pour lequaucune preuve acceptable n'a été fournie
	P2a	Plancher sur cave sans ou	1,9 m²	Présence inconnue d'un isolant de plancher n'était pas visible lors de la visite et pour leq aucune preuve acceptable n'a été fournie
	(S WAS S
**				



15/03/2024 Établi le : Validité maximale: 15/03/203

Wallonie

	Descriptions et recommandation		X
Pertes par les fuites	s d'air	વે	7
Améliorer l'étanchéité à l'air pa réchauffer l'air froid qui s'insin rèduite.	articipe à la performance énergétique du l ue et, d'autro part, la quantité d'air chaud	âtiment, tar Vune qui s'enfait bors du	e part, il ne faut ¡ I bâtiment est
Réalisation d'un test d'étanché	éité à Vai	,0	
☑ Non : valeur par défaut : 12 n ☐ Oui		\$	
protégé et, principalement au	cite à l'air doit être assurée en continu ur Aiveau des raccords entre les différentes c'est là que l'essentiel des fuites d'airs sit	arois (pourtours d	
6	2		
Pertes par ventilation	on D		
de chaleur. En l'absence d'un sy	il est nécessaire de emplacer l'air intérieu ment induit des per es de chaleur. Un syst t de réduire ces per s, en particulier dans ystème de ventilation, une aération suffisa ans le cadre de la certification, des pertes p ence d'un système de ventilation.	le cas d'un système nte est nécessaire, par ventilation sont	e D avec récupéi par simple ouve toujours eptables
récupération de chaleur	a demande	ca actérisan	t la qualité d'exe
☑ Non	☑ Non	Mon	
	O	Jour	
Dimini	ion globale des pertes de ventilation		0 %
2			
THE NO ON	ence d'un système de ventilation. entilation la demande Non Oui lion globale des pertes de ventilation		



Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20240315003055

Établi le : 15/03/2024

Validité maximale: 15/03/203



Descriptions et recommandations -5-



Rendement global en énergie primaire

Inst	allation de chauffage central
Production	Chaudière, mazou, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en 1° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)
Distribution	Moins de 2 n de conduites non-isolées traversant des expaces non chauffés
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec connes manuelles Présences un thermostat d'ambiance

Recommandations;

Il est recommandé d'équiper tous les radiateurs ou convects les de vannes thermostatiques. Celles-ci permet d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure (a) s chaque local (on évite de chauffer plus que de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent

Jess iso. Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà préser et, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolés es pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi



Établi le: 15/03/2024 Validité maximale : 15/03/203



Descriptions et recommandations -6-





SACIMENTER

Rendement global en énergie primaire

Aucune installation d'eau chaude sanita ren aété relevée dans le logement. Dès lo sues calculs de la consommation en énergie primaire pour la production s'éau chaude sanitaire et des émissions de O_2 associées ont été effectués en considérant par défaut une production instantanée par un appareil électrique par résistance et la présence de deux points de puisage, l'un de type baignoire ou douche et l'autre de type évier de cuisine en considérant la longueur des conduites pour ces points de puisage somme inconnue. n actrique évier de la constant de l



Établi le: 15/03/2024

Validité maximale : 15/03/203



Descriptions et recommandations -7-

Système de ventilation absent



Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

lubrité du logement. La ventilation des locaux est santelle pour la santé des occupants et Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Log ux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre C	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Séjour	aucun		
Séjour	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucus dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

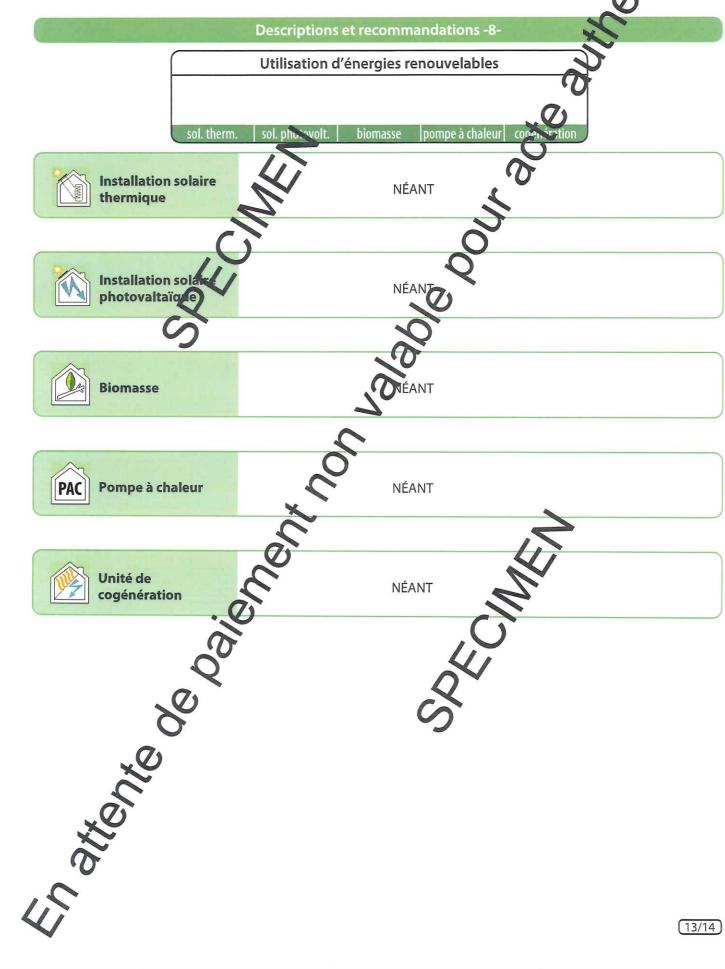
Recommandation: La ventilation des locaux est es entielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un so stème de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanclic de à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouverture d'alimentation (naturelles ou mécaniques

Commentaire du certificateur

on reprises dans ce document ne sont Les ventilations éventuelles présentes de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



Numéro: 20240315003055 Établi le : 15/03/2024 Validité maximale : 15/03/203





Établi le : 15/03/2024 Validité maximale : 15/03/2034

Walloni

Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliarer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO₂.

Émission annuelle de CO₂ du logement

15-890 kg CO₂/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

158 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO₂ équivalent a réuler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne in avion (par passager).

Pour aller ply to'n

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logent n**'t mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat P B est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un entificateur PEB

les quichets de l'énergie

• le ire portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez dalement d'autres informations utiles potamment :

- · la liste des certificateurs ac éés;
- · les primes et avanta (rs) iscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- · des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui pets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer du permis : NÉANT

Prix du certificat : 295 € TVA comprise